

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et dix-sept août à dix-heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Absents excusés : Jean-Claude CHABAUD

Convocation en date du 11/08/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 6

Objet : **CHANGEMENT AMPOULES ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le devis proposé par l'entreprise URBELEC pour procéder au changement de toutes les ampoules de l'éclairage public de la commune en ampoules basse consommation pour un montant de 1 390.50 €HT.

Après renseignements précis pris, la consommation électrique doit être divisée globalement par un coefficient compris entre 5 et 6.

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de reporter le changement des ampoules afin de demander à l'entreprise prestataire s'il était possible de trouver des ampoules à couleur orange plutôt que blanche. C'est possible, mais elles sont très onéreuses, et pas encore commercialisées.

Après présentation, Monsieur le Maire propose de valider ce devis et de commander les travaux de changement pour la prochaine tournée.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide le devis de l'entreprise URBELEC pour un montant de 1 390.50 €HT,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 18 août 2023.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

